

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Chez les "malades" de la Longue-Pointe. — IV Bibliothèques publiques — V Les écoles publiques aux Etats-Unis. — VI Les mariages mixtes et le catholicisme en Prusse. — VII Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières (à suivre). — VIII Société d'une messe.

AU PRONE

Le dimanche 7 février

On annonce :

Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour l'abolition de l'esclavage.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 7 février

MESSES BASSES :

Du dim. de la Septuagésime, *semi-double privil.* ; mém. de saint Romuald, 3^e or. *A cunctis* ; préf. de la Trinité.

MESSE CHANTÉE OU SOLENNELLE :

Dans les chapelles semi-publiques (1) :

Après l'aspersion, bénédiction des cierges et procession.

Messe comme la messe basse ci-dessus. — I vêpres de saint Jean de Matha, *double* ; mém. de la Septuagésime et de saint Romuald, ant. *Ave, Regina*.

Dans les églises et chapelles publiques (1) :

A la messe, on tient son cierge allumé pendant le chant de l'évangile et depuis la consécration jusqu'à la communion.

Messe de la PURIFICATION (du 2 février), *double de 2^e cl.* ; mém. de saint Romuald et de la Septuagésime ; préf. de Noël, dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres de la Purification, *double de 2^e cl.* ; mém. 1^o de saint Jean de Matha 2^o du dim., 3^o de saint Romuald, ant. *Ave, Regina*.

(1) On appelle chapelle *publique* celle qui est ouverte librement au public qui en occupe les bancs. La chapelle *semi-publique* est celle dont les bancs sont destinés aux membres d'une communauté qui admet par faveur un petit nombre de personnes du dehors ; on ne dit pas dans ces chapelles *semi-publiques* les messes des fêtes remises au dimanche et qui n'ont lieu que dans les églises et chapelles publiques.